

# Le plan à 12 milliards d'euros d'économies du gouvernement

Bastien Scordia

La nouvelle stratégie d'économies de l'exécutif est désormais connue. Le gouvernement d'Élisabeth Borne a dévoilé, lundi 25 septembre, sa trajectoire révisée des finances publiques pour les années à venir. Une nouvelle trajectoire présentée à l'occasion du réexamen du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Rejeté par le Parlement fin 2022, ce texte est en effet de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale cette semaine. Les députés de la commission des finances ont d'ailleurs adopté ce projet de loi en nouvelle lecture ce mardi 26 septembre. Un examen au cours duquel Les Républicains (LR) et le Rassemblement national (RN) se sont abstenus, ce qui laisse une fenêtre de tir au gouvernement pour faire adopter ce texte en séance sans avoir recours au "49.3".

## 12 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2025

En attendant l'examen en séance du projet de loi, prévu ce mercredi 27 septembre, la réunion de la commission des finances a donc été l'occasion pour les ministres Bruno Le Maire (Économie) et Thomas Cazenave (Comptes publics) de préciser les ambitions gouvernementales d'économies pour les prochaines années. Des ambitions qui feront des gagnants et des perdants parmi les ministères [*lire l'encadré en bas de l'article*]. Bercy promet ainsi 12 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2025 et jusqu'à la fin du quinquennat (2027). Un effort réparti entre l'État et la Sécurité sociale. Pour rappel, 16 milliards d'euros d'économies sont déjà programmés pour 2024.

Certes, l'effort semble atteignable l'année prochaine, du fait notamment de l'extinction progressive des boucliers tarifaires et de soutien face à l'inflation des prix de l'énergie, mais aussi de la fin des dispositifs exceptionnels du plan de relance. Pour les années suivantes, en revanche, la tâche s'annonce plus ardue. Le gouvernement l'assure malgré tout : ces objectifs "seront atteints par la mise en œuvre d'économies identifiées" dans le cadre des "revues de dépenses" lancées à partir de cette année par l'exécutif. Un dispositif d'évaluation désormais pérennisé.

## Les réserves du Haut Conseil des finances publiques

Pour le Haut Conseil des finances publiques, néanmoins, la trajectoire présentée par le gouvernement "demeure peu ambitieuse au regard des engagements européens de la France", est-il écrit dans son [avis](#) sur le projet de loi "révisé" de programmation des finances publiques.

Surtout, relève l'instance présidée par le Premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, le respect de cette trajectoire "suppose la réalisation d'un montant important d'économies", lesquelles restent "toujours peu documentées à ce jour".

"L'absence de précisions" sur la nature des 12 milliards d'euros d'économies prévues "ne permet pas au Haut Conseil de juger le réalisme de la trajectoire de dépenses ni par ailleurs d'en apprécier les conséquences sur le scénario macroéconomique", poursuit-il dans son avis. L'occasion aussi pour l'instance de pointer le "caractère décevant" du premier exercice de "revue de dépenses".

## Les ministères gagnants et les perdants

Dans sa nouvelle trajectoire de finances publiques, le gouvernement précise l'évolution des plafonds de crédits qui seront accordés aux ministères dans les prochaines années [[consulter ici le détail de ces plafonds](#)]. Sans surprise, les crédits des ministères régaliens vont continuer à croître, dans la lignée, notamment, des lois de programmation militaire et du ministère de l'Intérieur (Lopmi). Les crédits de la mission "Défense" passeront ainsi de 49,3 milliards d'euros en 2023 à 47,2 milliards en 2024, puis 50,5 milliards en 2025 et 53,7 milliards en 2026. Une croissance est également prévue pour les crédits de la mission "Sécurité" : 16,1 milliards en 2023, 16,5 milliards en 2024, 17 milliards en 2025 et 17,5 milliards en 2026. Les crédits de la mission "Écologie" vont aussi augmenter, de 14 milliards d'euros en 2023 à 16,4 milliards en 2026. Ceux de la mission "Enseignement scolaire" vont quant à eux se tasser dans les années à venir, après la hausse prévue en 2024. À noter néanmoins, une baisse des crédits accordés au ministère du Travail. Ceux-ci devraient en effet passer de 22,4 milliards d'euros en 2024 à 21,6 milliards en 2026.